

Délibération n°2025-021**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 03 mars 2025

Le 03 mars 2025 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué en date du 24 février 2025 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Florian DUMAS, Maire.

Présents : F. DUMAS (Le Maire), F. MATHE (Adjointe), F. BOULOT (Adjoint), L. BOUVERET, E. CANU, O. CLABAUX, M-H. DUPUY, M. GRACIA, A. GRIMARD, A. GUILLOT, N. MOTARD, E. POUIT.

Absents excusés : A. CAVARD (pouvoir à F. DUMAS), F. RIVIER (pouvoir à F. BOULOT).

Secrétaire de séance : M-H. DUPUY

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 14

Présents : 12

Exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET :

Souscription d'emprunts

Vu le Code de la Fonction Publique Territoriale,

CONSIDERANT la nécessité de souscrire à deux emprunts relais :

- L'un de 250 000€ sur 36 mois, relatif au versement du FCTVA sous N+2,
- L'autre de 550 000€ sur 12 mois, servant à pallier la période entre le paiement aux entreprises et l'encaissement du solde des subventions,

CONSIDERANT les offres proposées par différents organismes,

CONSIDERANT celle de l'Agence France Locale, Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire, dont le siège social est situé 112 Rue Garibaldi, 69006 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649, la mieux-disante, et correspondant aux besoins de la commune,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité, d'autoriser M. Florian DUMAS, le Maire à signer les contrats de prêt avec l'Agence France Locale selon les caractéristiques suivantes :

Article 1 : Principales caractéristiques des prêts

- Montant du contrat de prêt : 550 000 EUR (Cinq cent cinquante mille Euros)
 - Durée Totale : **1 an**
 - Mode d'amortissement : In fine avec paiement trimestriel des intérêts
 - Taux Fixe : **2,87 %**
 - Base de calcul des intérêts : Exact/360
 - Commission d'engagement : Néant
 - Frais de dossier : Néant
 - Indemnité remboursement anticipé : Néant
-
- Montant du contrat de prêt : 250 000 EUR (Deux cent cinquante mille Euros)
 - Durée Totale : **3 ans**
 - Mode d'amortissement : In fine avec paiement trimestriel des intérêts
 - Taux Fixe : **2,922 %**

- Base de calcul des intérêts : Exact/360
- Commission d'engagement : Néant
- Frais de dossier : Néant
- Indemnité remboursement anticipé : Néant

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le

ID : 033-213301260-20250303-2025_021-DE

S²LO

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

M. Florian FUMAS, le Maire, est autorisé à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Fait à CIVRAC DE BLAYE, le 03 mars 2025

Pour extrait certifié conforme délibéré le 03 mars 2025

Le Maire, Florian DUMAS



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception.